

**INFORMATION DES PORTEURS DE PARTS DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT
D'ENTREPRISE
« MH EPARGNE OBLIGATIONS »**



Paris, le 5 juin 2026

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) « **MH EPARGNE OBLIGATIONS** ». Ce FCPE est nourricier du fonds maître « **SIENNA OBLIGATIONS** », c'est-à-dire qu'il est investi en quasi-totalité dans la part « FS-C » de ce fonds.

A ce titre nous vous informons de la modification suivante apportée à votre Fonds à compter du 15 juin 2026 :

Modification des frais du fonds maître :

| | Avant le 15 juin 2026 | A compter du 15 juin 2026 | |
|--|----------------------------------|--------------------------------------|---|
| Frais part « FS-C » | | | |
| Frais de gestion directe (TTC maximum l'an) | 0% | 0,10% |  |
| Frais de gestion indirect (TTC maximum l'an) | 0,25% | 0,15% |  |

Cette modification n'a pas d'impacts sur les frais de votre FCPE.

Les documents réglementaires de votre Fonds mis à jour seront disponibles dès le 15 juin 2026 dans l'espace sécurisé de votre teneur de comptes en épargne salariale ou gestionnaire d'épargne retraite.

SIENNA GESTION

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération la meilleure.

Sienna Gestion

SIENNA GESTION

Membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € | RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 | Code APE : 6430Z | Siège social : 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris | www.sienna-gestion.com